UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Référence GALAXIE: 87

Numéro dans le SI local :	MCF1193
Référence GESUP :	1193
Corps:	Maître de conférences
Article:	26-I-1
Chaire:	Non
Section 1 :	70-Sciences de l'éducation et de la formation
Section 2 :	70 Sciences de l'eddearion et de la formation
Section 2 :	
Profil:	Master santé publique ; MEEF ; Licence SDE ; Dynamiques des interactions, formations et activité en promotion de la santé ; Chaire UNESCO Education et santé.
Job profile :	Promoting health from early childhood and promoting health in schools : collective work, analysis of the activity, training and professionnal development.
Research fields EURAXESS:	Educational sciences Teaching methods Educational sciences Learning studies
Implantation du poste :	0632084Y - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation:	Chamalieres
Code postal de la localisation :	63400
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Envoi en version numerique Aucun dossier papier
	63000 - CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	BERTILLE ROCHE CHEFFE BUREAU RECRUTEMENT ENSEIGNANTS 04.73.40.63.28 04.73.17.72.33 00.00.00.00 recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2023
Mots-clés :	sciences de l¿éducation et de la formation ; santé ; analyse de l'activité ; formation d'adultes ; pratiques enseignantes ;
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	Institut National Superieur du Professorat et de l'Education INSPE
Profil recherche:	
Laboratoire 1 :	UR4281 (200815518M) - Activité, Connaissance, Transmission, Education (UR 4281)
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE:

- 1) Dans le cadre de la nouvelle maquette du master santé publique parcours 1, la personne recrutée participera au développement des compétences des étudiant.e.s autour de 4 grands axes :
- Formations, professionnalisation et développement professionnel en matière de promotion de la santé dès la petite enfance, en milieu scolaire et universitaire,
- Données probantes en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Initiation et accompagnement des étudiant.e.s dans le développement de compétences en matière de recherche en promotion de la santé,
- Développement réflexif et analytique quant au développement des compétences des étudiants en matière de promotion de la santé.

Les enseignements se dérouleront en présentiel et en distantiel, en CM / TD et TP ; il est donc attendu que la personne recrutée fasse la démonstration de sa capacité à enseigner sous ces différentes formes. En lien avec l'équipe responsable du diplôme et de la chaire UNESCO - Educations et santé - Centre collaborateur OMS - il sera attendu que la personne recrutée pilote l'organisation de 2 webinaires annuels en direction des étudiant.e.s .

- 2) Il est attendu que la personne recrutée intervienne dans les masters MEEF « Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » toutes mentions (1er degré, 2nd degré, encadrement éducatif, pratique et ingénierie de formation) en lien avec les contenus suivants :
- Professionnalisation et développement professionnel des enseignants et personnels éducatifs (étudiants, stagiaires et en poste) en matière d'éducation à la santé
- Initiation et accompagnement des étudiant.e.s dans le développement de compétences en matière de recherche dans la perspective de l'école promotrice de santé,
- Professionnalisation et développement professionnel des équipes de direction en matière d'école promotrice de santé

Les enseignements se dérouleront en présentiel et en distantiel, en CM / TD et TP ; il est donc attendu que la personne recrutée fasse la démonstration de sa capacité à enseigner sous ces différentes formes.

- 3) Dans le cadre de la licence « Sciences de l'éducation » il est attendu des enseignements autour des "Education à " en particulier en lien avec la santé. Les enseignements alterneront CM distantiel Capsules et TD. il est donc attendu que la personne recrutée fasse la démonstration de sa capacité à enseigner sous ces différentes formes. Quels que soient les diplômes à partir desquels se dérouleront les enseignements, il est clairement attendu que la personne recrutée :
- Soit en capacité d'argumenter sur : d'une part, la façon dont ces enseignements participent du développement des compétences des étudiants, et d'autre part, sa stratégie d'accompagnement en matière de développement de la réflexivité des étudiant.e.s quant au développement de leurs compétences notamment à travers le e-portfolio.
- Dirige et accompagne des mémoires de recherche dans le champ de la promotion et de l'éducation à la santé,
- S'engage à dispenser des enseignements en présentiel sur le site de Chamalières principalement et également sur les 3 sites délocalisés de l'INSPE Clermont-Auvergne : Aurillac, Le Puy en Velay et Moulins, Il est attendu que les candidat.e.s réalisent en sus du dossier un projet d'intégration démontrant clairement les perspectives d'intégration sur le volet enseignement au sein de l'INSPé. Des responsabilités au sein des diplômes et de la composante pourront lui être confiées.

La personne recrutée devra faire preuve d'intérêt pour les pédagogies actives et innovantes mettant l'étudiant-e au centre de l'apprentissage et mobilisant, par exemple, des approches hybrides qui intègrent les atouts du numérique ; elle s'engagera notamment dans la démarche programme et l'approche par compétences. La personne recrutée est également invitée à participer aux actions régulières de développement professionnel en pédagogie universitaire proposées par l'UCA.

Département d'enseignement, le cas échéant :

Lieu(x) d'exercice: Aurillac (15000), Chamalières (63400), Moulins (03000), Le Puy en Velay (43000)

Equipe pédagogique : Education à la santé

Nom directeur·trice du département ou du (de la) responsable enseignement : C. Simar

@ Directeur·trice ou responsable : carine.simar@uca.fr

PROFIL RECHERCHE DETAILLE:

Au sein du laboratoire ACTé, la personne recrutée développera des recherches dans le cadre du thème 2 : Dynamique des interactions asymétriques.

Les opérations de recherche porteront en tout ou partie sur l'analyse des interactions et des asymétries :

- En lien avec les dispositifs de formation et de professionnalisation en promotion de la santé des professionnels intervenants dès la petite enfance, en milieu scolaire et universitaire,
- En lien avec les stratégies et dispositifs d'implantation et de pérennisation de l'école promotrice de santé et de l'université promotrice de santé,
- En lien avec l'activité des professionnels en promotion de la santé intervenant dès la petite enfance et en milieu scolaire,
- Afin de lutter contre les inégalités sociales et de santé et de développer les interventions précoces dès la petite enfance.

Ces opérations de recherche devront contribuer à :

- Favoriser le développement de programme de recherche mêlant « analyse des interactions et asymétries » et professionnalisation en promotion de la santé dès la petite enfance, en milieu scolaire et universitaire. Il est également attendu que la personne recrutée prenne part à la dynamique de recherche internationale portée au sein du laboratoire ACTé par la chaire UNESCO et centre collaborateur OMS "Educations & Santé".

Des perspectives pourraient être également envisagées dans le cadre du "Centre international de recherche" 3 I-SITE - CAP 20-25 « la mobilité personnalisée comme facteur-clé de santé » dans une dimension d'éducation et de prévention.

Il est attendu que les candidat.e.s réalisent en sus du dossier de candidature, un projet d'intégration démontrant clairement les perspectives d'intégration scientifiques au sein du laboratoire ACTé.

Nom du laboratoire : ACTé

Lieu d'exercice : INSPE Chamalières
Nom directeur·trice du laboratoire Béatrice Drot-Delange

Directeur trice du laboratoire : 04 73 31 87 69

@ Directeur·trice du laboratoire : Beatrice.Drot-Delange@uca.fr

URL LABO: http://acte.uca.fr

Descriptif du laboratoire :

Le laboratoire Activité, Connaissance, Transmission, éducation (ACTé) est un laboratoire pluridisciplinaire qui réunit principalement des chercheurs en Sciences de l'Éducation et en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Les recherches pluridisciplinaires qui y sont développées se centrent sur l'étude de l'activité effective et située de différents acteurs. Cette analyse de l'activité repose au-delà d'une description, sur la prise en compte de la subjectivité des acteurs, sur la construction et la transmission de connaissances au cœur de la compréhension de l'activité et de son déroulement contextuel. Ces recherches poursuivent deux visées complémentaires, épistémiques et transformatives : il s'agit de mieux comprendre l'expérience et l'activité des acteurs et d'aider pratiquement à leur apprentissage, leur développement personnel et professionnel.

Quatre thèmes de recherche structurent la vie scientifique du laboratoire ACTé : le thème 1 « Situations de transmission de connaissances et d'apprentissage » se centre sur des problématiques de transmission de compétences, de connaissances, de savoir-faire et d'expériences, tout autant que de valeurs ; le thème 2 « Dynamique des interactions asymétriques » vise à identifier les asymétries sociales et cognitives constitutives de situations sociales complexes et questionne la manière dont ces asymétries se réactualisent ou se transforment au cours de l'activité ; le thème 3 « Développement professionnel » s'intéresse aux dynamiques de professionnalisation à l'œuvre en situations de formation professionnelle et/ou de travail ; le thème 4 « Conception et évaluations d'outils et de dispositifs » a pour objectif principal d'élaborer en collaboration avec les acteurs, des outils capables de jouer un rôle positif dans leur développement professionnel, de rendre compte des modalités de construction de ces outils et d'en évaluer la portée.

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Attention, les candidat·e·s doivent <u>impérativement</u> saisir leur déclaration de candidature et déposer les différentes pièces constitutives du dossier sur l'application GALAXIE/ANTEE : https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp

Ouverture des enregistrements sur GALAXIE : le jeudi 23 février 2023, 10 heures (heure de Paris), Date limite <u>de dépôt</u> du dossier sur GALAXIE/ANTEE : le <u>jeudi 30 mars 2023, 16 heures (heure de Paris)</u>

Tout dossier encore incomplet à la date et à l'heure limite de saisie sera déclaré irrecevable.

Les articles mentionnés dans les fiches de postes publiés dans GALAXIE font référence au *décret n°84-431 du 6 juin* 1984 – version consolidée_dans lequel sont indiquées les conditions pour postuler.

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat·e·s établissent un dossier en version numérique, destiné à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et accessible aux membres du comité de sélection.

Conformément à <u>l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatif aux modalités générales</u> <u>des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des MCF et PU</u>, le dossier de candidature comporte une version numérique des documents suivants :

- 1 Le formulaire de candidature saisi en ligne (sous Galaxie/Antee)
- 2 Une pièce d'identité (recto/verso) avec photographie en cours de validité, y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne
 - Une copie du passeport et de la carte de séjour pour les autres ressortissants avec photographie et en cours de validité
- 3 *Curriculum vitae* donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition
- 4 Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles, réalisations mentionnés dans la présentation analytique, et que vous avez l'intention de présenter lors de l'audition
- 5 Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés :
 - Au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidat·e·s au concours de MCF
 - Au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidat·e·s au concours de PR
- 6 Le rapport de soutenance du diplôme produit (Rapport de soutenance de la thèse), le cas échéant. Le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables.

Chaque dossier de candidature sera accessible par le comité de sélection du concours tel que transmis par le/la candidat·e. En conséquence, votre attention est appelée sur le soin à porter à la présentation des pièces demandées transmises.

Selon le type de candidature, des pièces spécifiques complémentaires doivent être jointes au dossier :

En complément des pièces précédentes, <u>des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier</u> dans les cas où il s'agit d'une candidature au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26 I 1° ou l'art. 46 1°.

Le/la candidat·e est invité·e à prendre connaissance des dispositions particulières <u>de l'arrêté du 23 juillet 2019</u> modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PU.

Traduction en langue française de certains documents :

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance **rédigés en langue étrangère** doivent être accompagnés <u>d'une traduction en langue française</u> dont le/la candidat·e, atteste la conformité sur l'honneur. A défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

La traduction de la présentation analytique ainsi que les travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

<u>Dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint·e</u>: Les candidat·e·s pacsé·e·s doivent également établir la preuve qu'ils/elles se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts (version consolidée au 1^{er} janvier 2020).

Lien relatif à cet article : <u>Références réglementaires</u>

- Pour les pacs établis avant le 1er janvier de l'année civile en cours : Avis d'imposition de l'année N-1 ;
- Pour les pacs établis entre le 1er janvier et le 1er septembre de l'année civile en cours : Déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- À défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

En cas de candidatures multiples, le/la candidat·e doit constituer un dossier pour chaque poste sur lequel il/elle souhaite postuler.

<u>Attention</u>: Galaxie/ Antee n'est pas compatible avec l'usage d'une tablette ou d'un smartphone, veuillez utiliser exclusivement un ordinateur.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des informations complémentaires sur le recrutement (ex : condition d'audition par visioconférence...) **sont disponibles** sur le site web de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « Recrutement des personnels enseignants » : cliquez <u>ici</u>

VOTRE SUIVI DE CANDIDATURE ET VŒUX D'AFFECTATION

Suivi de candidature dématérialisé :

Vous ne recevrez aucun document sous format papier de la D.R.H. de l'Université.

Le module GALAXIE/ANTEE vous permettra notamment :

- de suivre votre/vos candidature(s) et l'état de traitement de chaque dossier,
- de prendre connaissance de votre classement,
- de formuler, le cas échéant, des vœux d'affectation.

Vœux d'affectation :

Tou·te·s· les candidat·e·s classé·e·s doivent exprimer leurs vœux d'affectation (acceptation ou refus), dans le domaine applicatif GALAXIE/ANTEE, <u>du jeudi 08 juin 2023 à 10 heures (heure de Paris) jusqu'au jeudi 15 juin 2023 à 16 heures</u> (heure de Paris).

Publication des résultats :

La publication des résultats est à consulter sur GALAXIE/ANTEE à compter du <u>lundi 19 juin 2023 à 12 heures (heure de Paris)</u>.